

COMMUNIQUÉ (Embargo jusqu'au mardi 11 octobre, 06h00)

# Gastem – Pas dans mon râclos<sup>1</sup> !

## Les Madelinots exigent des audiences publiques avant tout forage exploratoire

Îles de la Madeleine 10 octobre 2011. L'assemblée publique du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine sera investie pacifiquement mais sans équivoque, ce mardi soir, par un déluge de lettres de refus en bloc de propriétaires fonciers qui ont décidé d'interdire l'accès de leur propriété à GASTEM.

Depuis quelques semaines GASTEM a entrepris une campagne de séduction des Madelinots pour justifier son intention d'entreprendre dès cet automne un premier forage exploratoire, quelque part sur le territoire insulaire. Comme aucune contrepartie ne se manifestait venant des autorités madelinienues, après que le gouvernement leur eut refusé des audiences publiques avant l'exploration, un groupe citoyen a réussi à mobiliser la population autour d'une opération qui avait déjà réussi ailleurs (St-Camille, Pointe-à-la-Croix) : l'envoi massif de lettres à la compagnie GASTEM pour lui signifier l'interdiction de passage sur le terrain des propriétaires fonciers.

Grâce à des moyens simples et ingénieux (tourné des maisons, rencontres de cantons, diffusion d'opinions, messages publicitaires à la radio locale, points d'assistance et de collecte le dimanche dans chaque île, dépôt des documents dans les dépanneurs), l'opération modeste au départ a fait boule de neige : recrutement de multiplicateurs d'information, de bénévoles et de commanditaires pour la photocopie (dépliants, lettres-types, etc.), contributions volontaires pour couvrir les dépenses, support logistique d'un organisme communautaire...

Bref, une campagne de mobilisation réussie en un temps record.

Fort de cette participation populaire, le groupe citoyen *Énergie Alternative* déposera à la table du conseil d'agglomération les copies de plus d'une douzaine de cents lettres destinées à la compagnie GASTEM. La non-acceptabilité sociale du projet est ainsi devenue flagrante et les élus en seront saisis. Reprendront-ils le leadership pour la suite des choses, soit redemander<sup>2</sup> la tenue d'audiences publiques (BAPE) avant même un premier forage ? C'est ce que le regroupement citoyen réclame, **lettres de créance en mains**.

- 30 -

Source : Énergie Alternative  
Pour informations : Annie Landry : (418) 937-4505  
Majorie Lapierre : (418) 937-0350 ou 937-5350

---

<sup>1</sup> Râclos, renclos : **Renclos** : n. m. (de l'anc. Fr. *renclus*, rang-clos) •Parcelle de terre clôturée et identifiée à un propriétaire, par opposition aux terres publiques (ou de la Couronne) où on fait paître les animaux ou que l'on utilise en culture. **rang-clos, ranclos, râclos, râclou, renclos**.

Chantal Naud, *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des îles de la Madeleine*, p. 244

Ex. : un renclos à foin, un terrain clôturé servant de pacage.

<sup>2</sup> La demande originale avait été faite via le député Germain Chevarie, suite à une résolution du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, en septembre 2010.